



AIX-LES-BAINS AGENDA 21 & CUCS

Des démarches indépendantes ou une synergie à trouver ?

1/ Bref rappel sur les caractéristiques locales

- ☐ Une ville à taille moyenne surtout connue par une image touristique et thermale qui masque les réalités des quartiers les plus en difficulté.
- ☐ Une réalité de décrochage de ces quartiers dont les indicateurs sont ceux des ZUS, mais qui ne bénéficient pas de ce classement.
- ☐ Une volonté politique depuis 2001 de ne pas masquer cette réalité, mais à une date où il n'était plus possible d'intégrer les contrats de ville.

2/ Agenda 21 et Politique de la Ville

- ☐ La ville d'Aix-les-Bains s'est engagée en 2001 dans une double démarche : lancement des travaux pour élaborer un agenda 21 et création d'un service politique de la ville
- ☐ Pour assurer l'organisation et le pilotage des travaux d'élaboration de l'agenda 21 suite à la disparition brutale de l' élu en charge du développement durable, la nouvelle élue "désignée" sur ce dossier a intégré un master « développement durable et aménagement des territoires montagnards ».
- ☐ Les thèmes des ateliers de l'Agenda 21 (liens intergénérationnels, bords du lac, énergies renouvelables, mobilité, cadre de vie et santé...) ont été intégralement choisis par les participants aux premiers forums (une centaine de personnes, leur nombre ayant été stable sur l'ensemble de la démarche)
- ☐ Les différentes commissions qui ont travaillé sont aujourd'hui relayées par la commission dite des "Bords du Lac". Elle a en effet poursuivi ses travaux au delà de l'élaboration de l'agenda 21 pour prendre en compte des éléments relatifs au développement durable dans le cadre d'un projet de "parc urbain" (création d'un nouveau quartier à proximité du lac) et travaille sur le fonctionnement d'un « jardin en mouvement » dont elle a été à l'initiative.

3/ CUCS

- ❑ Une politique de la ville contractualisée avec l'Etat et les partenaires très récemment : signature du contrat le 16 mars 2007.
- ❑ Aix-les-Bains ne se prétend pas de ce fait comme un site expert, mais bénéficie d'une certaine manière de l'intérêt des partenaires pour une politique à construire et échappe peut-être à la lassitude générée par l'historique complexe et quelquefois chaotique de la politique de la ville.
- ❑ Sur un territoire où la démarche était nouvelle, l'élaboration du CUCS s'est réalisée avec beaucoup d'envie de travailler ensemble des acteurs et une volonté partagée.
- ❑ L'ACSE s'est fixé comme objectif pour l'année 2007 de contribuer à faire du contrat urbain de cohésion sociale un « outil intégré au service d'un projet de territoire ». Aix-les-Bains a souhaité s'inscrire complètement dans cette définition et a saisi le CUCS comme une occasion de travailler autrement avec l'ensemble des acteurs bien plus que comme un outil financier.

4/ Elaboration du CUCS : dans le respect des principes du développement durable

- ❑ Une large participation des acteurs du territoire et des habitants ou de leurs représentants : 160 participants sur 15 séances de travail
- ❑ Une approche concrète globale et intégrée visant à concilier les objectifs économiques, sociaux et environnementaux (choix d'un cabinet "atypique" plutôt spécialisé sur le développement durable que sur la politique de la ville)
- ❑ Le refus d'une rigidité d'approche de la géographie prioritaire, et ce d'autant plus que 50% des bénéficiaires du RMI résident au centre ville
- ❑ Une inscription du CUCS en continuité et en cohérence avec les grands programmes destinés à améliorer le "*mieux vivre ensemble*" :
 - ⇒ le programme de rénovation urbaine pour le quartier Sierroz/Franklin qui a constitué l'axe majeur du volet habitat et cadre de vie du CUCS
 - ⇒ le PDALPD et les politiques appelées à être déclinées dans le futur Plan Local de l'Habitat
 - ⇒ les objectifs en faveur de l'intégration, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité des chances
 - ⇒ les contrats jeunesse déclinés sur le territoire
 - ⇒ l'accompagnement et le renforcement du projet grâce au projet urbain intégré (PUI FEDER) dont les éléments ont été choisis

également en fonction de leur adéquation avec les principes du développement durable

- ⇒ et bien entendu, la démarche agenda 21, au regard des objectifs communs en lien avec la stratégie de Lisbonne : dynamiser la compétitivité européenne tout en assurant la cohésion et le développement durable.

- C'est donc sur les mêmes fondamentaux et en cohérence avec l'agenda 21 que le contrat a été préparé avec une participation active de l'élue alors en charge de l'agenda 21

5/ Articulation Agenda 21 et CUCS

- Les objectifs poursuivis par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur les dimensions sociales, économiques et environnementales pour le bénéfice et le «bien-être» durable des habitants les plus défavorisés s'inscrivent pleinement dans les objectifs de l'agenda 21.
- Le développement durable apparaît finalement en réalité comme le "chapeau" ou le cadre de référence qui décline la façon de penser et de conduire les politiques locales et appelle à veiller à leur convergence au bénéfice des habitants en veillant à la réelle prise en compte de l'économie, du social et de l'environnement.
- L'objectif n'est pas de « produire du développement durable » mais de l'inclure comme le filtre permettant de choisir les projets les plus pertinents sur le territoire
- A ce titre, comme l'a rappelé récemment Y.L. Sapoval, Délégué interministériel à la Ville, la transversalité est nécessaire pour éviter que la spécialisation des équipes (PRU, PRE, etc...) ne conduise au cloisonnement et ne compromette le succès des actions conduites. Pour y parvenir, Aix-les-Bains vient de revoir complètement son organisation au niveau politique et administratif :
 - ⇒ Organisation politique : la politique de la Ville est désormais portée par une élue qui a en charge la politique du logement, le développement des programmes d'habitat durable, la rénovation de l'habitat ancien, la rénovation urbaine et la politique de cohésion sociale, la vie des quartiers, les relations avec les maisons de quartier et centres de loisirs. C'est beaucoup, mais c'est une garantie pour que le "hard" et le "soft" ne se disjoignent pas.
 - ⇒ Organisation administrative : le schéma d'organisation (voir PJ annexe) repose sur une approche la plus globale et cohérente possible au service du "mieux vivre ensemble". Les groupes de

travail ne sont pas spécialisés par programmes mais par thématiques et le pilotage est complètement transversal.

- ⇒ Evaluation : le processus d'évaluation en cours de définition a pour vocation à tenir compte prioritairement de ce que les programmes produisent sur le territoire, en privilégiant là aussi une approche très transversale. (Résultat de l'étude en cours de communication).
- ⇒ Participation des habitants : pour coordonner les commissions extra-municipales, l'élue en charge de la politique de la ville propose qu'un forum annuel permette la restitution des différents groupes de travail avec comme objectif d'en faire une occasion de fédérer "en boucle" les travaux de l'agenda 21, ceux du CUCS et bien d'autres (commission bords du lac, commission e-ville, commission de l'eau et de l'arbre, commission accessibilité...). Des ateliers (différents selon l'âge des publics concernés) devraient aussi permettre de pouvoir travailler sur "Qu'est-ce que la ville ?"

6/ quelques exemples sur la participation des habitants et sur des projets croisés PRU/CUCS/DD

- ☐ Dans le cadre du programme de rénovation urbaine, les habitants participent à des ateliers pour rédiger des fiches qui permettront une meilleure utilisation des nouveaux logements.
- ☐ Un projet du CUCS sur la mise en œuvre d'un fonds de cohésion sociale en cours de création intègre le fait de travailler avec les habitants (notamment sur le site en PRU, mais pas uniquement) sur le choix du matériel qui serait à acquérir pour le relogement en tenant compte du classement de l'électro ménager et de la consommation en eau et énergie des appareils
- ☐ L'équipe rénovation urbaine a présenté aux habitants le film d'Al Gore et a remis à chaque habitant présent une ampoule électrique basse consommation....